

12 novembre 1728 : Prise de possession de l'Abbaye de Chezery par l'Abbé de Chaumont.

Ce jour à Chezery a comparu devant moi, notaire collégié, l'Illustrissime et Révérendissime Seigneur Joseph Nicolas, fils de feu illustre Seigneur Louis Deschamps, marquis de Chaumont, natif et habitant Chambéry, nommé Prieur commendataire pour l'Abbaye de Chezery par bulles de Benoît XIII et sur nomination du Roy en date du 16^e jour des kalendes d'août 1728 ; s'est présenté à neuf heures du matin devant la porte de l'église abbatiale, en présence des religieux assemblés ; l'Abbé lui ayant présenté l'aspersoir, il aspergea les religieux et assistants, entra dans l'église, fit une prière devant le Maître-Autel qu'il embrassa ensuite, sonna quelques coups de cloche et alla occuper sa stèle abbatiale.

Après avoir remercié Dieu par le chant du Te Deum, il se retira en fermant la porte de la sacristie et de l'église ; se transporta ensuite à la porte de l'église paroissiale où, reçu par Rd Sr Andoy, curé, se répéta la même cérémonie.

Témoins : Philibert Chaumontet, bourgeois d'Annecy et Me Jean François Floccard, notaire collégié d'Annecy.

L'Abbé de Chaumont fit de suite dresser un état des réparations à faire à l'Abbaye, aux maisons, granges et moulin ; le montant s'élevant à 5608 livres ;

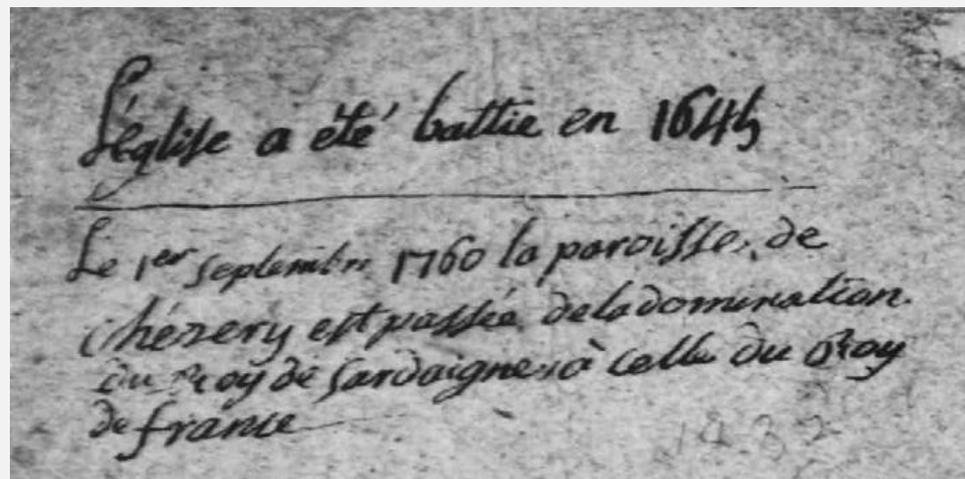
En 1729, il confie à l'avocat Claude François Brunet, du Sénat de Savoie, le soin de lui établir l'inventaire des titres, terriers, etc ...

Les biens possédés à Chezery ont une superficie de 490 journaux ; ceux de Lancrans, 300 journaux et ceux de Clarafond en Genevois, 198 journaux : Au total 988 journaux soit environ 330 hectares.

Les revenus en argent sont estimés à 3162 livres.

Ajoutons que le Pape Clément XIII unit à perpétuité la Royale Abbaye de Chezery à la mense épiscopale d'Annecy.

La prise de possession porte la date du 18 mai 1763.



L'église a été bâtie en 1644

Le 1^{er} septembre 1760 la paroisse de
Chezery est passée de la domination
du Roy de Sardaigne à celle du Roy
de France

1432